

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20251112-d-2025-48-AU  
Date de télétransmission : 14/11/2025  
Date de réception préfecture : 14/11/2025

### Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET** : Taxes et redevances diverses – modification des tarifs -occupation du domaine public des terrasses

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Vu la délibération n° 2018/41 du Conseil Municipal du 7 juin 2018 et la décision du Maire n° 2019/12 du 28 mai 2019 prise en application de sa délégation, fixant les taxes et redevances,  
Vu la Délibération 2023/06 du 15 février 2023 fixant les taxes et redevances diverses à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023,

### DECIDE

**DE FIXER** le montant de la redevance annuelle au m<sup>2</sup> pour l'occupation du domaine public des terrasses à 16 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 12 novembre 2025

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20251112-d-2025-48-AU  
Date de télétransmission : 14/11/2025  
Date de réception préfecture : 14/11/2025